

Ministère de la Santé et des Solidarités

DGS/DESUS	URGENT CANICULE	MESSAGE D'INSTRUCTION	
		Date et heures de remise	Message n.°
21 juillet 2006 - 18h00	15	2	mail

Destinataires pour action :

- COGIC, DGS, DGAS, SICOM, DHOS, InVS, AFSSAPS, METEO France, DGS-COM, DHOS-ALERTE
- COZ concernés.
- Préfectures : 01, 04, 05, 06, 07, 13, 21, 25, 26, 30, 34, 38, 39, 54, 55, 57, 58, 67, 68, 69, 70, 71, 73, 74, 75, 83, 84, 88, 89, 90, 92, 93, 94.
- DDASS 01, 04, 05, 06, 07, 13, 21, 25, 26, 30, 34, 38, 39, 54, 55, 57, 58, 67, 68, 69, 70, 71, 73, 74, 75, 83, 84, 88, 89, 90, 92, 93, 94.
- DRASS 13, 21, 25, 34, 54, 67, 69, 75
- ARH 13, 21, 25, 34, 54, 67, 69, 75
- CIRE concernées.

Objet : canicule : situation du vendredi 21 juillet à 16h et prévisions.

Maintien de températures élevées dans un grand nombre de départements. Une nouvelle dégradation est attendue par l'Ouest. Samedi, arrivée d'un front pluvieux et orageux sauf dans le Sud-Est. Retour de températures élevées en début de semaine prochaine sur une grande partie du territoire.

Carte de vigilance Météo-France de ce jour à 16h.

Les départements qui apparaissent en orange "canicule" sont :

ALPES DE HAUTE-PROVENCE (04), HAUTES-ALPES (05), ALPES MARITIMES (06), BOUCHES DU RHONE (13), VAR (83) et VAUCLUSE (84)
 BAS RHIN (67) et HAUT RHIN (68)
 DOUBS (25), JURA (39) et HAUTE SAONE (70) et TERRITOIRE DE BELFORT (90)
 COTE D'OR (21), NIEVRE (58), SAONE ET LOIRE (71) et YONNE (89)
 AIN (01), ARDECHE (07), DROME (26), ISERE (38), RHONE (69), SAVOIE (73) et HAUTE SAVOIE (74)
 GARD (30) et HERAULT (34)
 MEURTHE ET MOSELLE (54), MEUSE (55), MOSELLE (57) et VOSGES (88)
 PARIS (75), HAUTS DE SEINE (92), SEINE SAINT DENIS (93) et VAL DE MARNE (94)

Situation sanitaire :

Presque partout l'activité reste soutenue. Quelques nouveaux décès imputables à la canicule, ou pour lesquels la canicule a été un élément aggravant (sous réserve de confirmation). Dans de nombreux départements les services d'urgence signalent une augmentation des passages de personnes âgées. Augmentation aussi dans certains services de pédiatrie.

La BSPP signale une nette augmentation, sur la semaine, des sorties pour secours aux personnes. La mise en œuvre du plan vigilance de la Ville de Paris a également entraîné une augmentation du nombre de sorties.

La CIRE Rhône-Alpes signale des cas de fièvre (probablement liés à la chaleur) chez des enfants hospitalisés dans le Rhône et l'Isère.

Les informations sanitaires doivent remonter régulièrement par les CIRE qui transmettent un bulletin de situation aux DDASS et aux préfets des départements de leur circonscription. Chaque décès apparaissant comme lié à la canicule (avant expertise) doit faire l'objet d'un message particulier au PC santé (dgs-alerte@sante.gouv.fr) en précisant l'origine de la personne décédée (maison de retraite, voie publique, domicile).

En cas de phénomène sanitaire constaté localement dans un de ces départements en dehors des heures ouvrables les cadres de permanence de la DGS (06.08.68.84.73) et de l'InVS (01.41.79.67.15) sont à contacter sans délai.

En conséquence, le Ministre de la Santé et des Solidarités recommande :

- 1) Le maintien au niveau de mise en garde et d'actions (MIGA) de leur plan canicule, pour les départements suivants :

ALPES MARITIMES (06), BOUCHES DU RHONE (13) et VAUCLUSE (84)
BAS RHIN (67) et HAUT RHIN (68)
DOUBS (25), JURA (39) et HAUTE SAONE (70) et TERRITOIRE DE BELFORT (90)
COTE D'OR (21), NIEVRE (58) et SAONE ET LOIRE (71)
AIN (01), ARDECHE (07), DROME (26), ISERE (38), RHONE (69), SAVOIE (73) et HAUTE SAVOIE (74)
GARD (30) et HERAULT (34)
MEURTHE ET MOSELLE (54), MEUSE (55), MOSELLE (57) et VOSGES (88)
PARIS (75), HAUTS DE SEINE (92), SEINE SAINT DENIS (93) et VAL DE MARNE (94)

- 2) le passage au niveau de mise en garde et d'actions (MIGA) des départements :

ALPES DE HAUTE-PROVENCE (04), HAUTES-ALPES (05) et VAR (83)
YONNE (89)

Il est demandé aux préfets de ces départements, sur instruction du Ministre de la santé et des solidarités, de diffuser les messages de prévention de l'INPES, en réquisitionnant, pour les spots audio, les stations locales de Radio France, et pour les spots vidéo, les chaînes de télévision locales des départements concernés. Cette demande est également à adresser aux chaînes d'Autoroute (si nécessaire, contacter le SICOM au 01.40.56.80.21). S'agissant des spots TV sur France 3 région, la procédure de réquisition est effectuée par le ministre de la santé.

Le Ministre de la santé et des solidarités déclenche la réquisition des chaînes hertziennes nationales ainsi que l'ensemble du réseau des stations de Radio France.

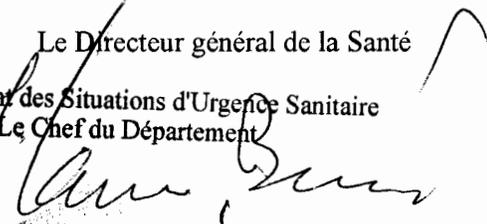
Il est instamment demandé aux préfets de tous les départements placés en vigilance orange "canicule" de se rapprocher des maires des communes importantes de leur département pour s'assurer auprès d'eux que les personnes isolées, âgées ou invalides, inscrites sur le registre communal ont bien été contactées.

La décision des préfets, lorsqu'elle s'écarte des présentes recommandations, devra être communiquée avec son argumentaire au plus tard une heure après la réception du présent message aux coordonnées mél suivantes :

- dgs-alerte@sante.gouv.fr pour la direction générale de la santé (DGS) du ministère de la santé
- sacs@invs.sante.fr pour l'Institut de veille sanitaire (InVS)

La prochaine conférence téléphonique est organisée par le PC Santé du ministère, pour l'ensemble des départements pour action, avec InVS et Météo-France, samedi 22 juillet à **15h30**.

Le n° d'appel est le **01 72 28 30 01** et le code d'accès **601536#**

Le Directeur général de la Santé
Département des Situations d'Urgence Sanitaire
Le Chef du Département

Olivier LAURENS-BERNARD